

DELIBERATION N° 88/04-01 - LES TERRASSES/ACQUISITION DU RELIQUAT DE TERRAIN VAGUE SITUE AU SUD DU LOTISSEMENT DES TERRASSES

Monsieur KIELISZEK, Adjoint délégué aux travaux, rappelle à l'Assemblée ses délibérations en date du 27 Avril 1987 et 21 Mars 1988 relatives à l'acquisition par la Commune du terrain vague situé au Sud du lotissement "Les Terrasses".

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- l'acquisition de la parcelle AB 487 d'une superficie de 2 a 82 ca appartenant à la S.C.I. "Les Terrasses, sachant que cette parcelle constitue le reliquat du terrain sus-décrit pour un montant de 3 405, 41 F,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié,
- les crédits nécessaires sont prévus au budget 1988 en cours, chapitre 922-00-2100, programme 48/80 "Acquisition réserve foncière".